



**Chambres Consulaires**

 **CAPEB**  
L'Artisanat du Bâtiment

**Labellisation Eco-Peintre :**

A l'initiative de la CAPEB,  
le label **ECOPEINTRE** référence  
les artisans peintres  
pour leurs bonnes pratiques  
environnementales

 **écoPeintre**  
revivez vos valeurs

**Pour vos travaux de peinture, écopeintre vous garantit :**

**A L'INTERIEUR**

- Un chantier propre.
- Aucun rejet dans les points d'eau de l'habitation.
- Des risques réduits pour la santé, en diminuant les polluants de l'air.

**A L'EXTERIEUR**

- Aucune décharge sauvage ni stockage non réglementé, évite ainsi tout risque de pollution des sols et de l'eau.
- Des économies d'eau.
- Des déchets moins dangereux donc plus faciles à recycler et traiter.

**les 3 engagements de votre artisan écopeintre :**


**Collecte et traitement des déchets dangereux (fil de peinture, colle, lasure,...) par un professionnel agréé.**

**Nettoyage du matériel (rouleaux, pinceaux,...) avec une machine de lavage.**

**Remplacement des produits dangereux avec un même niveau d'efficacité et de rendu.**

**tous consommateurs**

Dans l'Air, la quantité de déchets dangereux provenant du BTP est estimée à 3 500 t/an. Moins de 1% sont traités par des filières agréées. Les artisans écopeintre, s'engagent à respecter la réglementation.

 **écoPeintre**  
revivez vos valeurs

**Chambres Consulaires**

 **CAPEB**  
L'Artisanat du Bâtiment

**Diminution des déchets dangereux des paysagistes**

**= Un travail de formation :**

- sur les techniques alternatives (choix des essences de plantes, ...) pourraient être mené par Terre Vivante et le Service des Espaces Vert de la ville de Lyon (parc de la Tête d'Or).
- sur les techniques pour limiter ou traiter les résidus d'effluent de phytosanitaires (pompe doseuse pour éviter les fonds de cuve, bio bac,...).

Cette action pourrait être étendue **aux espaces verts des villes.**






### La filière Bois

- L'action sur la seconde transformation du bois pourrait intégrer une **sensibilisation à l'achat de bois non dangereux, au tri**. Cette action doit être menée avec la collaboration de FIB 01 pour la filière bois énergie et sur un petit territoire (ZAC, Ville, territoire,...).
- L'action sur les fournisseurs peut être élargie à une opération pilote pour la mise en place d'emballage navette pour la peinture, la colle...